

Décision du Maire n° 2024/49

=====

Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de La Banque Postale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22, qui précisent les compétences du maire en matière de gestion administrative de la commune.

Vu la délibération n°2024-067 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2024 donnant, en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire notamment pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000,00 € ;

Vu les besoins ponctuels de trésorerie identifiés par la commune ;

Vu l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale ;

Monsieur le Maire, DÉCIDE

La mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de La Banque Postale pour financer des besoins ponctuels de trésorerie utilisable par tirages pour un montant maximum de 500 000,00 €, avec les caractéristiques suivantes :

Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	3.490% l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus le 29 janvier 2025.
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
Commission de non-utilisation	0.200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16H30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne ».

PRÉCISE que tous les tirages et remboursements seront réalisés via le service en ligne de La Banque Postale (« Banque en Ligne ») avec un montant minimum par tirage de 10 000,00 €.

PRÉCISE que dans le cadre de l'étendue des pouvoirs du signataire, M. le Maire sera autorisé à signer électroniquement l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Le Teil, le 9 décembre 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,


Olivier PEVERELLI 